

DE ROUBAIX-TOURCOING

UNE PROTESTATION NECESSAIRE

La situation des vicillards et des infirmes sans ressources appelle des mesures urgentes.

Depuis l'armistice, à chaque session du Conseil général du Nord, sont déposés et votés à l'unanimité, des vœux demandant le relèvement des secours aux vieillards, infirmes et incurables nécessiteux.

En novembre 1920, la Chambre des députés vota une loi dans ce sens, décidant la mise en application pour le 1er janvier 1921, mais elle avait compté sans le Sénat qui, pour des raisons financières, en ajourna la discussion.

Au cours de l'année 1921, en présence de la malheureuse situation de ces pensionnés, le zèle de nouveau intervenu au Conseil général, avec plusieurs de mes collègues, pour demander que le Sénat ratifie au plus vite la loi votée par la Chambre.

Par dépêche en date du 14 octobre 1921, le ministre faisait connaître que la proposition de loi votée par la Chambre le 31 novembre 1920, ne saurait rester longtemps sans être examinée par la Haute-Assemblée.

Depuis, nous attendons toujours ! A la dernière réunion du Conseil général, de nombreux vœux furent déposés par des représentants de tous les partis politiques, réclamant le vote d'urgence de la loi, avec une augmentation de 2 francs par jour comme point de base.

Designé comme rapporteur de ces divers vœux, ayant tous le même objet, je conclus, au nom du deuxième Bureau, à la nécessité absolue du vote définitif et de l'application de la loi à bref délai.

Je signale que les Commissions cantonales saisies d'appels devaient refuser l'allocation à des miséreux, par suite des dispositions de la loi du 14 juillet 1905 et que toutes protestations contre cette iniquité.

Les conclusions de mon rapport furent adoptées à l'unanimité. Devant cette manifestation significative de notre Assemblée départementale, on pouvait espérer que les enquêtes seraient suspendues jusqu'à la mise en vigueur du nouveau texte. Il n'en fut rien et les contrôles continuent comme par le passé, ce qui est au moins surprenant.

Je considère comme un devoir d'humanité et de justice d'élever une énergique protestation contre de tels procédés. Il n'est pas admissible qu'un refus de un morceau de pain à de vieux travailleurs et à de pitoyables infirmes.

Par l'organe du « Réveil du Nord », je demande à nos parlementaires, à tous les Conseillers généraux et d'arrondissement, ainsi qu'aux maires, de rendre leur protestation à la mi-année et de demander au Préfet d'interdire à ses délégués de passer dans les localités pour faire des coupes ombres dans les rangs des miséreux, des déshérités de la vie.

La Société se doit à elle-même de nourrir ceux qui sont incapables, par suite de l'âge ou d'infirmités, de subvenir à leurs besoins. Ce n'est pas parce qu'un vieillard, un infirme ou un incurable n'a plus seize à vingt francs de revenus par mois, qu'il peut vivre avec ces maigres ressources.

Par ces méthodes on consacre le principe qu'un malheureux peut se suffire avec une somme mensuelle de 16 ou 20 francs, selon les localités. Je ne crains pas de dénoncer un tel système administratif comme inéquitable et inadmissible. Il est contraire à la raison et à tout sentiment humain.

Se trouvant dans la complète impossibilité de pourvoir à leur existence, les vieillards, les infirmes se font hospitaliser et tombent alors à la charge du budget public pour leur nourriture, leur logement, leur entretien.

CHASSE A L'HOMME

Un cambrioleur est traqué dans Paris, et pris

Paris, 22 mai. — Un bruit insolite tira brusquement, vers cinq heures du matin, de son paisible sommeil, un locataire d'un hôtel situé rue de Valenciennes. Il se releva et ne fut pas peu surpris d'apercevoir un individu occupé à cambrioler sa chambre. Il n'avait pas eu le temps de donner l'alarme, que le malfaiteur atteignait la fenêtre, et d'un bond, s'élançait dans le vide.

Aux cris poussés par le locataire, les gens de la maison et quelques locaux de l'hôtel survinrent et, fort étonnamment vêtus pour la plupart, s'élançèrent sur les traces du cambrioleur.

Celui-ci, dans sa chute, avait rencontré la vrande, au travers de laquelle il était passé. En dépit d'une sérieuse blessure qu'il s'était faite au poignet gauche, et par laquelle il perdait son sang abondamment, il ne perdit pas une minute et prit sa course à toutes jambes.

Ce fut tout aussitôt, à travers les rues de Montmartre, une véritable chasse à l'homme. Aux premiers poursuivants s'étaient joints des gardiens de la paix, des passants, si bien que le fuyard eut bientôt à ses trousses une multitude de bienôtés.

L'individu ainsi traqué courait toujours, laissant sur son passage des traces sanglantes, et, un revolver au poing, menaçait ceux qui tentaient de lui barrer la route et qui s'écartaient prudemment.

Il parcourut ainsi les rues des Abbesses et Germain-Pilon, repassa rue de Maistre pour gagner le pont Clauvaux sur lequel se trouvait le cimetière. Là, il jeta un revolver par-dessus le pont. Il traversa en trombe le boulevard de Clichy et gagna la rue de Douai puis la rue Blanche. Mais comme il approchait de la Trinité, ses forces l'abandonnèrent et il s'affaissa sur le sol, à bout de souffle.

Deux agents qui d'ailleurs le seraient de près, purent alors se saisir de lui et l'amener devant le commissaire du quartier, M. Gardies.

Le magistrat se convainquit bien vite qu'il avait en face de lui un malfaiteur dangereux. Alfred Caen, 25 ans, repris de justice, condamné aux travaux forcés pour désertion et divers méfaits, et qui avait réussi à s'évader. Pendant la nuit, rat d'hôtel émérite, Caen avait réussi à dévaliser, pendant leur sommeil, la plupart des locaux qui dormaient paisiblement dans l'hôtel de la rue de Maistre.

Deux agents qui d'ailleurs le seraient de près, purent alors se saisir de lui et l'amener devant le commissaire du quartier, M. Gardies.

Le magistrat se convainquit bien vite qu'il avait en face de lui un malfaiteur dangereux. Alfred Caen, 25 ans, repris de justice, condamné aux travaux forcés pour désertion et divers méfaits, et qui avait réussi à s'évader. Pendant la nuit, rat d'hôtel émérite, Caen avait réussi à dévaliser, pendant leur sommeil, la plupart des locaux qui dormaient paisiblement dans l'hôtel de la rue de Maistre.

Deux agents qui d'ailleurs le seraient de près, purent alors se saisir de lui et l'amener devant le commissaire du quartier, M. Gardies.

Le magistrat se convainquit bien vite qu'il avait en face de lui un malfaiteur dangereux. Alfred Caen, 25 ans, repris de justice, condamné aux travaux forcés pour désertion et divers méfaits, et qui avait réussi à s'évader. Pendant la nuit, rat d'hôtel émérite, Caen avait réussi à dévaliser, pendant leur sommeil, la plupart des locaux qui dormaient paisiblement dans l'hôtel de la rue de Maistre.

Deux agents qui d'ailleurs le seraient de près, purent alors se saisir de lui et l'amener devant le commissaire du quartier, M. Gardies.

L'abordage d'Ouessant

Vingt-deux cadavres ont été recueillis en mer au cours de la journée d'hier

Voici de nouveaux détails sur le sinistre maritime qui s'est produit près de l'île d'Ouessant et dont nous avons parlé hier.

Scènes horribles. Bien que d'un tonnage très supérieur au cargo français, le paquebot anglais « Egypt » recut une blessure mortelle dans ses œuvres vives; les tôles, défoncées par le choc, laissèrent passer l'eau qui envahit rapidement la chambre des machines, puis les cales.

Il se produisit alors des scènes horribles: une partie des 294 hommes d'équipage — des Hindous, pour la plupart — se précipitèrent sur les embarcations et menacèrent de leur revolver les quarante-cinq passagers qui voulaient s'y réfugier.

Pendant ce temps, les matelots du cargo français rivalisèrent d'abnégation et de courage dans l'organisation des travaux de sauvetage, mêlés à l'un toutes les sautoies disponibles. Mais l'épaisseur du rideau de brume rendit très difficile l'œuvre de salut.

Aucune force humaine ne pouvait retarder la catastrophe décisive; vingt minutes après la collision, l'« Egypt » s'enfonça lentement et s'abîma sous les flots, tandis que le cargo s'écarta un peu pour échapper au formidable remous. Puis, sur l'ordre de son commandant, le capitaine Le Barzic le cargo « Seine » se rapprocha du lieu du naufrage et ne s'éloigna qu'après avoir recueilli les derniers survivants accrochés à des épaves.

Vingt-deux cadavres. Au premier signal de détresse lancé par l'opérateur de T. S. F. de l'« Egypt », le préfet maritime de Brest, l'amiral Scherer, avait fait envoyer sur les lieux du naufrage plusieurs bâtiments de la flotte de guerre et pris en personne la direction des recherches.

Les remorqueurs de la direction du port ont patrouillé toute la journée sur les lieux de la catastrophe; ils viennent de rentrer à Brest, ramenant 22 cadavres d'hommes qu'ils ont recueillis en mer. Ceux-ci ont été déposés à l'amphithéâtre de la marine.

Les rescapés. Le cargo « Seine » est arrivé vers midi à Brest, ramenant 29 passagers, hommes et femmes, 210 hommes d'équipage — y compris le commandant ainsi que plusieurs officiers de l'état-major de l'« Egypt » — et quatre cadavres.

Les rescapés ont débarqué vers midi, au port de commerce. La plupart étaient à peine vêtus; de pauvres femmes n'avaient pour tout vêtement que leur chemise.

On a paré au plus pressé en réquisitionnant des vêtements dans plusieurs grands magasins de la ville. Les passagers ont été conduits à l'hôtel Moderne, tandis que les marins anglais, avec leurs officiers étaient hospitalisés à l'hôtel de France; aucun d'eux ne parlant français, il est impossible d'obtenir le moindre renseignement.

Les passagers, tous Anglais également, nous donnent par leur opinion sur les causes et les responsabilités de la catastrophe, un dévouement des marins français de l'équipage du cargo, qui ont réalisé des prodiges pour sauver le plus de monde possible. Il est cependant établi que lorsque le choc se produisit, on allait servir le dîner des passagers de Ire classe: il n'y eut pas de panique. Au dire d'une rescapée, on eut la sensation que le bâtiment se pliait en deux.

Au moment où se produisit la collision, le vapeur « Cahiracon », qui se trouvait à une dizaine de milles, recueillit les signaux de détresse et s'empressa de se porter sur les lieux du naufrage.

Il se peut — on l'espère du moins — qu'il ait recueilli quelques survivants.

Locomotives à essence

Des automotrices vont remplacer la traction à vapeur sur les voies ferrées

Paris, 22 mai. — On sait que le réseau d'Etat vient de prendre l'initiative de procéder à des essais suivis en vue de substituer sur les lignes à faible trafic la traction par voitures automotrices munies de moteurs à essence à la traction à vapeur.

Ces essais ont donné les résultats les plus satisfaisants puisque avec un moteur de 6 chevaux environ, l'automotrice pesant 14 tonnes et remorquant une voiture de 10 tonnes atteint facilement la vitesse de 50 kil. à l'heure en palier et de 43 kil. avec 2 remorques de 10 tonnes.

Or, sur les lignes secondaires à voie normale, on peut escompter une réduction de 5 à 10 fr. du prix de revient du kilomètre du train, qui coûte actuellement plus de 14 francs.

M. Le Troquer, ministre des Travaux Publics, qui a suivi et encouragé ces essais depuis le premier jour vient de juger ces résultats assez satisfaisants pour inviter tous les préfets, par une circulaire à établir sur les chemins de fer départementaux l'exploitation de la traction par moteur à essence.

Il est certain, en effet, que les chemins de fer d'intérêt local sont particulièrement atteints par la hausse générale des prix d'exploitation que ne peuvent compenser les relèvements de tarifs.

On a été ainsi amené à prescrire des réductions de service qui sont une gêne constante pour les populations rurales. Or, l'exploitation par automotrices permettrait de rétablir une situation beaucoup plus favorable en réduisant de moitié, c'est-à-dire de 4 fr. le prix de revient du train-kilomètre.

Des études vont être faites dans chaque département par le service du contrôle afin de déterminer quelles lignes il y aurait avantage à exploiter par automotrices et les ingénieurs du contrôle seront d'autre part tenus au courant de la suite des essais effectués par le réseau de l'Etat, de façon à ce que rien ne soit négligé pour permettre une prompt application pratique.

Les obligations de l'Allemagne. L'échéance du 31 Mai. Paris, 22 mai. — A la suite des conversations officielles qui se sont poursuivies sans arrêt entre les délégués à la commission des réparations, allemands d'un côté, et M. Herms, ministre allemand des finances, d'autre côté, on considère que le gouvernement allemand est en mesure de soumettre à la commission des réparations des propositions officielles qui permettraient d'arriver à un accord avant l'échéance du 31 mai.

Les échanges de vues qui ont eu lieu jusqu'ici n'engagent ni la commission, ni le gouvernement allemand. On n'est pas encore en état, de la phase des pourparlers officiels.

Toutefois ces pourparlers ont fait apparaître sur un bon nombre de points en discussion, des solutions qui pourraient être acceptées par la commission des réparations et par le gouvernement du Reich. Ce qui doit en débiter aujourd'hui même.

En particulier, un rapprochement semble être opéré en ce qui touche aux deux importantes questions qui doivent être résolues avant le 31 mai, savoir: 1. La réalisation de l'équilibre du budget du Reich; 2. L'institution d'un contrôle sur les recettes et les dépenses du Reich.

Les modalités des solutions à intervenir dépendent, d'ailleurs, de l'étude à laquelle va se livrer, à partir de mercredi, le comité de banquiers réuni par la commission des réparations. Ce comité est chargé d'examiner les conditions dans lesquelles pourrait être émis un emprunt international permettant de réaliser en capital une partie de la dette allemande au titre des réparations.

Il n'est pas inutile de rappeler en quoi consiste l'échéance du 31 mai. A la date du 21 mars, la commission des réparations a accordé à l'Allemagne, pour les paiements de 1922, un moratoire provisoire (720 millions de marks ou en espèces et 1.450 millions en nature).

LA FEMME AU RASOIR

Elle décapite son mari parce qu'il la battait

Paris, 22 mai. — Ce matin, à 4 heures 30, le nommé Auguste Trouillet, bouvier, âgé de 35 ans, demeurant au Pré-Saint-Gervais, a été tué par sa femme à l'aide d'un rasoir. Le crime est dû aux sévices qu'il faisait subir à cette dernière. La tête a été à demi-détachée du tronc. La meurtrière, qui est âgée de 33 ans, s'est constituée prisonnière à la gendarmerie de la localité.

Un industriel lillois tué près de Nice. Son auto tombe dans un ravin. Nice, 22 mai. — Hier soir, vers 20 heures, sur la route de la Corniche, près du cap d'Ail, une voiture automobile à capot, M. Delbarre, un industriel de Lille, âgé de 39 ans, appartenant à une famille des plus connues, a été tué, ainsi que Mme Hargreaves.

Une autre personne, Mme Fleute, a été gravement blessée. La voiture tomba dans un ravin d'une hauteur de 11 mètres environ. Les premiers résultats de l'enquête semblent établir que l'accident provient de l'éclatement du pneu droit avant. La voiture fit plusieurs embardées avant de capoter définitivement. M. Delbarre fut projeté à plusieurs mètres. Il eut la tête fracturée et la poitrine défoncée. La passagère qui était à côté de lui, Mme Hargreaves, une Anglaise, âgée de 35 ans, fut également retrouvée à plusieurs mètres loin de la voiture, un bras complètement sectionné, la tête écrasée contre le trottoir de la route.

La blessée, Mme Fleute, qui occupait la place au fond du torpédo, est âgée de 40 ans, hivernait à Monte-Carlo. Elle a été transportée à l'hôpital de Monaco, où elle a été opérée. Son état est grave; elle est atteinte d'une commotion cérébrale et a le bras gauche brisé. Ces trois personnes avaient dîné avec quelques amis, chez le marquis de Casteja, au cap d'Ail et retournèrent à Monaco, après une randonnée à Nice.

Grève des Teinturiers. A TOURCOING, ON COMPTE CINQ MILLE CHOMEURS. La grève des ouvriers teinturiers et des hommes de peine de peignages et teintureries continue sans changement. Deux mille ouvriers de ces corporations sont actuellement en grève. Par suite de cette grève, 5.000 ouvriers du textile sont obligés de chômer.

Meurtrier sans le vouloir. L'auteur du coup de feu de la rue des Etaques, à Lille, s'est constitué prisonnier. Nous avons dit hier, comment était mort dimanche à l'hôpital St-Sauveur, des suites d'une blessure de au ventre produite par un coup de feu, le sujet belge Henri Jacob, 34 ans, marchand forain, demeurant à Lille 8, rue de Mulhouse.

Nous avons également reproduit les déclarations du cabaretier Philipp, chez qui se déroula la scène aussi dramatique qu'imprévue, que nos lecteurs connaissent. On se souvient que Philipp, raconta à M. Ameil, commissaire de police, chargé de l'enquête sur cette affaire, que l'auteur du coup de revolver dont il ignore l'identité, devait avoir agi par inadvertance, car aucune discussion n'avait précédé le coup de feu.

Or, hier matin, l'auteur de ce coup de feu, que la police recherchait, s'est spontanément présenté au service de la sûreté, dans le but de se constituer prisonnier. C'est un nommé Degroote Gustave, 27 ans, camelot, demeurant 4, rue Jeanne Marlole.

Questionné par M. Perny, chef de la sûreté, Degroote confirma les dires du cabaretier Philipp. « Je m'annonçai mon revolver — un Browning de 6 mm 35 — que je voulais vendre à Jacob et lui montrai la façon de l'armer lorsqu'un coup de feu éclata inopinément. Par mégarde, j'avais pressé sur la gâchette et brûlé une cartouche dont la balle blessa mortellement mon camarade. »

« Effrayé de mon acte involontaire qui me causa beaucoup de chagrin, je suis parti droit devant moi sans trop savoir ce que je faisais. Ce matin, sur le conseil de mes amis, et aussi de ma propre initiative, j'ai résolu de venir tout dire à la police. »

Plus longuement interrogé, Degroote déclara qu'il avait acheté son arme il y a un certain temps à un de ses amis, camelot à Tourcoing. Le Browning a été saisi. Déféré au Parquet, le meurtrier involontaire amené devant M. Merckier, juge d'instruction, demanda à faire choix d'un avocat avant de subir un interrogatoire de fond. Après le questionnaire d'usage, concernant son identité, Degroote fut placé sous mandat de dépôt par le magistrat instructeur qui l'a inculpé de meurtre et fait écrouer à la maison d'arrêt.

Deux têtes sous le couperet. Exécution des deux assassins de Boulogne. Nantes, 22 mai. — C'est demain matin, au lever du jour, que seront exécutés Louis Loeillet et Louis Anatole Cadet, condamnés à mort le 26 février 1922 par la Cour d'assises de la Seine, pour assassinat de Mme Descheyre de Boulogne-sur-Mer et de Mme Bertrand, d'Ivry-sur-Seine.

Les deux assassins avaient été arrêtés à Nantes le 2 juillet dernier.

LES REPARATIONS EN NATURE

Comment fonctionnera le service départemental chargé de les faire obtenir aux sinistrés.

Il y a quelques jours, le ministère des Régions Libérées communiquait à la Presse une note que nous avons publiée dans laquelle il donnait les instructions à suivre pour obtenir des livraisons allemandes, imputables sur leurs dommages de guerre.

Ces dispositions, appliquées avant la mise en vigueur de l'accord de Wiesbaden et de l'arrangement Gillet, sont destinées à faire obtenir le plus rapidement possible aux sinistrés, les matériaux dont ils peuvent avoir besoin pour la reconstruction de leurs immeubles ou de leur commerce.

Le service des prestations en nature, qui fonctionne dans tous les départements sinistrés, est chargé, disait la note, d'exécuter cette circulaire.

C'est pour avoir des renseignements complémentaires sur l'application et l'exécution des dispositions de la note en question que nous nous sommes adressés hier, rue Saint-Bernard, au service des prestations en nature.

Voici ce qu'on nous a répondu: Le premier soin du sinistré qui veut obtenir des livraisons de l'Allemagne, est de s'assurer du crédit qui lui rattaché l'Etat, s'il n'est pas passé encore devant la Commission cantonale. Fort de la certitude que son crédit est encore suffisant pour lui permettre de demander les marchandises dont il a besoin, le sinistré n'a qu'à souscrire un engagement d'effectuer les prestations obtenues à des opérations de remploi ou de reconstitution mobilière.

Des formules établies spécialement pour les demandes d'ouverture de crédit, pour l'achat de marchandises en Allemagne, seront sous peu à la disposition des sinistrés à la Préfecture, dans les sous-préfectures et dans les mairies du Département.

L'ouverture de crédit sera accordée dans les trois jours qui suivront la demande adressée. Les fournitures sollicitées ne devront pas être inférieures en valeur à quatre mille francs, comme il est stipulé dans la note, les sinistrés ont tout intérêt à se grouper, s'ils ne le sont déjà en coopérative.

En adressant au même avant d'adresser, au commandant le sinistré devra se mettre en rapport avec son fournisseur allemand et le faire connaître au service départemental.

Pour aider les sinistrés qui n'auraient pas les relations nécessaires, des adresses de firmes allemandes seront recueillies au service des prestations en nature et communiquées aux intéressés qui en feront la demande.

En adressant sa commande, le sinistré devra joindre le devis de son fournisseur et la spécification des marchandises ou matériaux demandés. Les commandes ainsi adressées seront envoyées d'urgence au ministère compétent, qui les transmettra à la Commission des réparations pour l'homologation.

Quand il remettra ses devis, le sinistré sera renseigné sur le prix de revient des marchandises commandées. Il va sans dire en effet, que le prix effectif des marchandises sera majoré des droits et domages exigés à l'entrée en France, des frais de transport de la frontière allemande à la gare destinataire et des frais accessoires. Malgré ces frais supplémentaires tout porte à croire que le prix de la marchandise ainsi commandée pourra encore être considéré comme très avantageux, comparativement aux prix pratiqués chez nous.

Les matériaux commandés seront adressés par les fournisseurs au service des prestations, pour être mis ensuite à la disposition des sinistrés, dans la gare la plus proche de leur résidence. La livraison effectuée, on connaîtra son prix de revient exact, il ne restera plus qu'à payer le solde de la commande, ce que le sinistré aura à accomplir par sa signature. Le récent circulaire du ministère des Régions Libérées paraît avoir trouvé bon accueil parmi les sinistrés.

Depuis sa publication, nous dit-on en effet les demandes et visites pour renseignements abondent au service départemental intéressé.

Les explications complémentaires données à la note du 16 mai, dissiperont bien des incertitudes et éclaireront le sinistré sur la nature exacte de ses droits.

Puisse cette procédure entrer rapidement en voie de réalisation et donner aux intéressés le maximum des avantages qu'ils espèrent en retirer.

Marcel POLVENT.

Macabre découverte

A Croix, le cadavre d'un enfant est remonté d'une fosse d'aisances

M. Jean Picke, demeurant rue de Tournai, et Ch. Cantart, demeurant rue de l'Avenir, 13, à Croix, avaient demandé à M. Jovenaux, cabaretier à l'angle des rues de l'Ermitage et de Chicago, l'autorisation de puiser dans la fosse d'aisances de l'établissement, de quoi arroser leurs jardins, situés à quelques mètres de là. Lundi, dès la tâche, lorsqu'ils remontèrent, dans un seau, un paquet assez volumineux; l'ayant ouvert, ils y trouvèrent le cadavre d'un enfant, né viable, du sexe masculin.

Les deux hommes firent prévenir M. Blanche, commissaire de police, qui ouvrit aussitôt une enquête.

L'interrogatoire des habitants de la maison et des locaux ne donna aucun indice.

Il est à remarquer que sur la rue de Chicago s'ouvre une porte qui donne accès dans la cour; cette porte n'est jamais verrouillée.

Le petit cadavre a été transporté à la Faculté de médecine de Lille pour y être examiné.

Coup de volant fatal

Un négociant du Cambrésis a trouvé la mort dans un accident d'auto

Dimanche soir, vers 7 heures, une auto contenant quatre personnes descendait la route d'Avènes-lez-Aubert, qui conduit à Juvy. Par suite, croit-on, d'un fâcheux coup de volant, l'auto capota, recouvrant ses occupants. Ils furent bientôt dégagés par des témoins de l'accident.

Malheureusement, si trois des voyageurs étaient plus ou moins blessés, l'un était mort sur le coup.

Le corps de la victime, M. Lucien Dreu-mont, marchand de vins en gros à Juvy, fut transporté à son domicile. Détail intéressant: M. Dreu-mont était père de dix enfants et son épouse attend incessamment la naissance d'un onzième.

Baignade mortelle

Un JEUNE DENAISIE EST NOYÉ

Lundi, vers 12 heures, Henri Danglot, 17 ans, ouvrier à Denain, aux établissements Caill, qui se baignait au lieu dit l'Enclos, coula à pic. Son corps n'a pu, à l'heure où nous écrivons ces lignes, être retrouvé.

Le câble de la mort

Dans un tissage de Roubaix, un ouvrier est tué et un autre grièvement blessé

Au tissage de MM. François Roussel, père et fils, rue des Arts, un grave accident s'est produit dans l'après-midi de lundi, et a coûté la vie à un ouvrier.

Il était trois heures 30 environ, deux hommes de peine, Raugotte Louis, 27 ans, demeurant rue des Parvains, et Georges Parvoux, 29 ans, rue Ma-Campagne, se trouvaient dans le monte-charge du 2e étage de l'établissement. Au moment d'opérer la manœuvre pour descendre la cage, un câble se rompit, projetant la cage et les deux hommes au fond de la cheminée.

Des ouvriers, témoins de l'accident, se portèrent au secours des deux malheureux. Raugotte Lucien avait été tué sur le coup, succombant à une fracture du crâne; son camarade gisait inanimé à ses côtés et portait de nombreuses contusions sur tout le corps.

M. le docteur Vanlaere, appelé d'urgence, ne put que constater le décès de Raugotte. Il donna les premiers soins à Parvoux, qui fut ensuite transporté à son domicile.

La malheureuse victime Raugotte était marié depuis un an.

M. Flament, commissaire de police du 2e arrondissement, informé de l'accident, s'est rendu sur les lieux pour ouvrir une enquête.

Explosion d'obus

Une catastrophe a failli se produire à Lens

Une forte détonation, bientôt suivie d'une plus forte encore, se faisait entendre, lundi matin, vers 10 heures 30, dans la région de Lens. Un dépôt d'obus situé au bois des Quatorze, venait de sauter.

Samedi, des artificiers avaient amené à cet endroit où l'on procède habituellement à la destruction des munitions et explosifs, une certaine quantité de poudres anglaises.

Lundi matin, sans doute sous l'influence de la chaleur torride que nous subissons, ces poudres s'enflammèrent spontanément.

L'explosion provoqua à son tour la déflagration d'un dépôt d'obus qui se trouvait non loin de là et qui saula au milieu d'une gerbe de flammes qui monta à plus de soixante mètres.

Par un hasard extraordinaire, aucun des huit ouvriers qui travaillaient là n'aurait été touché par les éclats projetés dans toutes les directions. Un cheval fut, par contre, littéralement traversé par un énorme éclat de projectile et tué sur le coup.

Un autre dépôt de munitions, formé, ce fut-il de seulement tonnes d'obus, et qui se trouvait également à proximité du foyer de l'explosion, n'a heureusement pas sauté, sans quoi, c'eût été une véritable catastrophe que l'on aurait eu à enregistrer hier à Lens.

Une ville prussienne repaire de brigands

Berlin, 22 mai. — La petite ville de Kammin, en Prusse, qui ne compte guère que 6.000 habitants, était devenue depuis quelque temps un véritable centre de brigandage. Des individus armés et masqués se tenaient cachés notamment à la tombée de la nuit, derrière des arbres, et, comme autrefois, arrêtaient véhicules et piétons pour les dévaliser. Des familles entières habitant la localité ou les environs se livraient ainsi au pillage.

Des gisces, des fermes, des maisons particulières avaient été successivement mises à sac par les malandrins. En février dernier, un gendarme, au cours d'une patrouille, avait été tué.

Finalement, la police de Berlin s'est émue. Un habile détective de la brigade spéciale, envoyé sur les lieux, a fini par découvrir les principaux meneurs de la bande. On annonce aujourd'hui que 27 personnes viennent d'être arrêtées, après avoir été convaincus de vols à main armée et de cambriolages dans des églises, fermes et habitations.

Arrestation d'un Dunkerquois à Paris

Paris, 22 mai. — La police a envoyé au dépôt, sur mandat du parquet de Dunkerque, le nommé Louis Ducatus, chauffeur, âgé de 22 ans, domicilié rue de la Clésifère. Il est inculpé d'abus de confiance, faux et usage de faux.

La première filature d'Arménitières a rouvert ses portes

Permi les nombreuses filatures d'Arménitières et environs qui filent le lin, le jute, et le chanvre, avant-guerre, aucune n'avait rouvert ses portes. La maison Breuvart, rue d'Ypres, vient de se remettre en route la première, il y a quelques jours, avec un personnel comprenant 40 ouvriers et ouvrières.